



## DECLARATION D'ERREUR MEDICAMENTEUSE potentielle ou avérée

*Définition : Écart évitable (c'est-à-dire qu'il est possible de prévenir par la mise en place de mesures appropriées) par rapport à ce qui aurait dû être fait dans la prise en charge thérapeutique médicamenteuse du patient. L'erreur médicamenteuse est l'omission ou la réalisation non intentionnelles d'un acte relatif à un médicament, qui peut être à l'origine d'un risque ou d'un événement indésirable pour le patient (dictionnaire SFPC, 1ère éd.).*

**Le déclarant renseigne le RECTO de cette déclaration ou la première partie dans QUALIOS puis l'adresse au pharmacien**

**C. BONENFANT référent « erreurs médicamenteuses », qui renseignera le verso.**

*Elle ne se substitue pas aux déclarations de pharmacovigilance et de matériovigilance.*

**Cette déclaration permettra de faire une analyse des causes et de chercher  
des actions correctives en dehors de toute recherche de sanction**

Évènement iatrogène	Professionnel déclarant	Patient concerné
Date survenue : .....	Nom : .....	Nom : ..... Sexe : .... Age : .....
Heure survenue : .....	Prénom : .....	Prénom : ..... <input type="checkbox"/> Ambulatoire
Date déclaration : .....	Service : .....	<input type="checkbox"/> Service si hospitalisé : .....

**Les circonstances de survenue de l'évènement** *(ne citer aucun nom)*

**- Par qui et comment l'erreur a-t-elle été détectée ?**

  
  

**- Description des faits**

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  

**Évènement indésirable survenu**

- à la pharmacie
- dans un service de soins de la structure
- dans un autre établissement de soins
- en ville

**Moment de détection :**

- avant l'administration
- pendant l'administration
- après l'administration
- non concerné (pas d'administration)
- non administré par omission

**Médicaments impliqués dans l'erreur médicamenteuse**

Nom commercial ou DCI	Dosage ou concentration	Forme / voie

Actions immédiates entreprises	Propositions pour éviter que l'erreur ne se reproduise